

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 22 (1884)
Heft: 31

Artikel: Antoinette-Marceline : [suite]
Autor: Séguin, Alfred
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-188322>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

démandâ d'ein atsetâ on petit paquet ; kâ cein cotâvè 'na caintanna dè francs, sein comptâ lo drâi dè piâdzo à la frontière, que fasâi tota 'na somma.

— Oh ! po cein, se dit lo boutequi, l'est bin ézi dè s'esquivâ : madama n'a qu'à s'einvortollhi dè clliâo deintallès per dézo sa roba et nion ne vâo allâ fote-massi per lé.

— Rein dè cein ! se fe lo préfet, que ne volliâvè pas bailli atant dè mounia po on bet dè patta et que ne volliâvè pas violâ la loi.

L'est bon. S'ein vont sein rein atsetâ ; mà on mo-meint aprés, tandi que lo préfet partadzivè demipot avoué 'na cognessance que l'avâi reincontrâ, sa fenna retracè à catson à la boutequa po démandâ ào märtchand se voudrâi lài férè crédit cauquîès dzo, po cein que le n'avâi pas prâo et que se n'hommo fasâi lo renitant et ne lài volliâvè rein bailli.

Lo boutequi, que savâi que n'javâi rein à craindrâ, conseint, fâ passâ la préfetta dein on pâilo pè derrâi, iò 'na galéza damusalla lài fo filâ lè deintallès per dézo son cotyon, et aprés avâi signi on beliet coumeint quiet l'avâi reçu la märtchandi, le va redjeindrâ lo préfet po allâ preindrâ lo trein à la gâra po s'ein reveni.

Arrevâ à la frontière, on lào démandâ se l'aviont oquîè dein lào bagadzo que dévessâi pâyi lo piâdzo, et on lè laissâ passâ quand l'eurent de què na.

— Te bombardâi ! se sè peinsâ lo préfet, que ne savâi pas que sa fenna avâi atsetâ lè deintallès ; ora que n'ont rein visitâ, le mè va reprodzi tant qu'à la fin dè mè dzo dè lài avâi refusâ on pliési ; vu que l'arâi pu passâ sein pâyi lo piâdzo ; et po ne pas s'esposâ à ètre réssi et remâofâ pè l'hotô, l'eut on idée. Ye criâ on gabelou et lài fe :

— Vâidè-vo clia dama que tint cé parasot ?

— Oï.

— Eh bin ! l'a dâi deintallès dézo son gredon, fédè la vâi vesitâ !

Lo gaillâ va la criâ, lài démandâ se le n'a rein dè catsi dézo sè z'haillons, et coumeint la fenna vegne rodze qu'on pavot, on la fe eintrâ ào bureau, iò le dut sè déveti, et on trovâ la contrebeinda ; mà coumeint le n'avâi pas dè quiet pâyi, faillu criâ lo préfet.

Ora vo laisso peinsâ la potta que fe lo pourro préfet quand ve l'afférè. N'ousâ pas trâo férè dè détertin perquie, rappoo à cein que l'étai préfet, et payâ ; mà on iadzo à l'hotô, que sè put dégoncellâ, ye fe on savon à sa fenna que n'étai pas pequâ dâi vai et l'écrise onna lettra ào boutequi dè pè Paris, iò lài marquâ que ne recognessâi pas lo beliet que sa fenna avâi signi et que ne payérâi pas lè deintallès.

— C'est coumeint vo voudrâi, lài reponde lo märtchand ; mà se vo ne payi pas, mè vè férè mettrâ dein lè papâi que cein n'a diéro bouna façon qu'on préfet fassè déveti sa fenna pè dâi gabelou.

Lo préfet, qu'avâi poâirè dè passâ pè la leinga dâo mondo et que ne volliâvè pas que sâi de que sa fenna aussè fê dè la contrebeinda, surtot que conmeint préfet dévessâi férè respectâ lè lois, sè décidâ dè payi po catsi l'afférè ; mà fut rudo eimbétâ dè tot cein, d'âotant plie que l'étai li qu'avâi dénonci sa fenna et que l'avâi onco du pâyi onna fortâ ameinda per dessus lo martsî.

ANTOINETTE-MARCELINE.

II

Le fermier nè laissa pas le temps à Jean-Louis d'achever son discours et Simone fit également sourde oreille. De là pour le pauvre garçon la nécessité de retourner à Petignac sans l'ombre d'une illusion.

Cependant Marceline était la seule femme qu'il voulût épouser. Il puisa dans cette certitude le courage du désespoir et retourna vers son père et sa mère.

Par malheur, entre ces deux voyages, la calomnie avait accompli son œuvre, toujours trop facile.

Eustache Dutilleul, qui précédemment se bornait à refuser comme bru Marceline Bertal parce qu'elle ne possédait pas un sou, avait à lui reprocher aujourd'hui toutes les imperfections.

— C'est une coquette, une paresseuse, dit-il, capable de fourberie et d'autres choses pour éviter de coiffer Sainte-Catherine. Eh bien ! ce n'est pas ici qu'elle trouvera des dupes.

Jean-Louis, indigné, demanda :

— Qui peut avoir parlé ainsi de la plus honnête fille du département ?

— Quelqu'un dont le jugement a de la valeur, car il s'appelle tout le monde.

Gravement le jeune Dutilleul répondit :

— Marceline a dédaigné par affection pour moi des partis autrement avantageux. Donc, je ne suis pas seul à estimer ses qualités au-dessus d'une dot en argent.

La discussion dura trois jours et Jean-Louis en fut pour son éloquence. Le vieux Charentais était tenace. A bout d'arguments, on l'entendit s'écrier :

— Recours aux bénéfices de la loi : Fais-nous des sommations. Epouse qui tu voudras ; mais souviens-toi qu'à dater de ce jour-là nous n'aurons plus de fils.

— Oh ! protesta le malheureux... et vous, ma mère, continua-t-il, serez-vous également contre moi ? Vous n'étiez pourtant pas riche non plus, avant de vous marier !

— Aussi, fut habile à répliquer Simone, que d'ennuis ! que de fatigues ! C'est dans le but de te les épargner, mon enfant, que ton père et moi nous nous montrons inflexibles.

— Je redoute peu ces épreuves-là, puisqu'elles ne vous empêchent pas d'amasser...

— A peine de quoi ne pas mendier, quand nous serons tout à fait incapables de travailler ! interrompit durement Eustache qui était avare ; et c'est fort heureux, à présent que, selon toute probabilité, tes bras, sur lesquels nous comptions pour suppléer les nôtres, sont destinés à nous manquer.

— Non ! non ! s'empressa de répondre Jean-Louis ; vous vous reposerez et Marceline aidant...

— Silence ! gronda le fermier. Combien de fois répéterai-je que jamais, entends-tu, jamais, il n'y aura place pour elle dans notre maison ?

Jean-Louis, contre lequel Simone se prononçait du geste avec la même rigueur, sentait son cœur battre à tout rompre dans sa poitrine.

— Alors, fut-il obligé de conclure, vous me réduisez à m'établir ailleurs ?

— Si tu en as le courage ! dit Simone.

— Hélas ! reçut-elle comme juste riposte, n'avez-vous pas celui de me désespérer ?

La fermière tressaillit. Dutilleul se retourna vivement et regarda son fils ; mais ils ne soufflèrent mot et Jean-Louis repartit avec la triste certitude que de nouvelles instances n'amèneraient pas un résultat meilleur.

Nous l'avons vu rendre compte à Marceline de cette suprême démarche.

Les pauvres amoureux avaient lentement regagné le

hameau de Petignac. Là, ils se séparèrent, jugeant convenable de remettre au jour suivant un plus long entretien.

— Au revoir !

Et tandis que la jeune paysanne rentrait chez elle, Jean-Louis arriva lestelement au logis où il était occupé comme principal garçon de ferme.

Le lendemain, lorsque les victimes d'une impitoyable autorité paternelle et maternelle se rencontrèrent, l'insomnie et les larmes rendaient Marceline encore plus intéressante ; mais Jean-Louis avait-il besoin de cela pour l'aimer éperdument.

— Ainsi, demanda-t-elle, comme résumé de ses réflexions et d'une voix brisée, il n'y a plus d'espérance et je ne serai jamais votre femme ?

— Si ! si ! je le jure ! chère Marceline, rien ne me coûtera pour accomplir cette promesse.

— Malgré vos parents ?

Jean-Louis eut un signe affirmatif, empreint au même degré de bravade et de colère.

• Evidemment, il était surexcité outre mesure. De semblables révoltes avaient besoin chez lui d'une cause extraordinaire, car la douceur de son caractère était proverbiale.

Marceline comprit à merveille ce que le jeune homme souffrait. Quoique fière d'inspirer un amour aussi vif, elle secoua mélancoliquement la tête, appréciant de la sorte une intention qui ne pourrait se réaliser.

Ensuite, comme Jean-Louis manifestait une grande surprise devant son incrédulité :

— Dieu me préserve, dit-elle, de provoquer les malédictions de M. et de M^{me} Dutilleul... et qui sait ? peut-être les vôtres, lorsque viendrait ce que l'on nomme la raison ?

— Qu'entends-je ?

— Hélas ! un langage que je dois vous adresser, M. Jean-Louis. Une femme s'oublie... ou du moins elle se remplace : mais un père, une mère..., est-ce possible ? Non ! Non !

Le jeune paysan répliqua :

— Craignez d'exagérer l'importance des obligations filiales. Fais-je autre chose qu'écouter la voix de mon cœur ? Qu'a de commun, s'il vous plaît, une vile question pécuniaire avec ce qui m'attache à vous depuis que je vous connais ?

De grâce ! poursuivit le brave garçon qui n'avait jamais été plus ému, cessez de faire allusion, même indirectement, aux amours qui s'effacent par d'autres amours. Cela donnerait à penser que tant de sagesse naît de votre indifférence ; mais ce serait une erreur, n'est-ce pas, Marceline ?

— Oh ! oui !

— Approuvez donc ma conduite, et dans le plus bref délai des sommations légales obtiendront ce que la bonne volonté nous refuse.

— Jamais ! s'écria spontanément la jeune fille.

— Je disais donc bien, murmura d'un ton désolé son interlocuteur ; vous ne m'aimez pas autant que je vous aime.

— Ingrat ! mille fois davantage ! puisqu'au risque d'en mourir je me résigne à vous perdre !

— Pardon ! pardon ! ne sut-il que répéter ; oh ! ne voyez-vous pas que mon esprit s'égare ?

(A suivre.)

Boutades.

Dimanche dernier, l'abbaye de Renens a été favorisée par une forte pluie qui a duré toute la nuit, mais n'a pas interrompu le bal en plein air. Un de

nos abonnés, présent à cette fête, nous rapporte ce mot d'une conversation de deux danseuses, deux sœurs, vers 1 heure du matin :

— Je ne peux pas danser plus longtemps, Marie, tu vois dans quel état nous sommes : allons nous changer.

— Oh ! attends encore un moment, je ne suis pas encore toute mouillée en dedans.

La scène se passe à Paris, dans un des restaurants les plus fréquentés du Palais-Royal.

Un monsieur, assis à une table, fait un déjeuner plantureux, arrosé d'une bouteille de vieux bourgogne, avec café et pousse-café.

Le quart-d'heure de Rabelais arrive ; au lieu de demander l'addition, il fait prier le patron de l'établissement de venir lui parler.

— Monsieur, lui dit-il avec un admirable sang-froid, qu'est-ce que vous feriez à un individu qui, après avoir bien déjeuné comme je viens de le faire, vous déclarerait qu'il n'a pas d'argent pour vous payer ?

— Par exemple ! s'écrie le patron, je lui flanquerais une gifle !

Alors le monsieur, lui présentant sa joue :

— Payez-vous !

Mais le restaurateur n'entendait pas de cette oreille.

— Je puis vous faire arrêter, dit-il à son client indélicat, mais je vous pardonnerai, à une condition : c'est que vous irez dîner ce soir, aussi sans payer, chez mon concurrent, qui est installé en face de mon établissement.

— Ah ! monsieur, demandez-moi tout ce que vous voudrez, mais pas cela !

— Et pourquoi donc ?

— Mon Dieu, pour une raison bien simple : j'ai diné hier soir chez votre concurrent... et c'est lui qui m'a envoyé chez vous !

Un jour Michelet se présente à je ne sais quelle administration publique, pour je ne sais quelle affaire. L'employé lui demande son nom.

— Je suis Michelet, répondit-il.

— Michelet, fit l'autre, par deux !

— Mon ami, riposte l'historien avec douceur, mon grand-père en mettait trois, mon père en mettait deux, moi, qui ne suis pas riche et qui suis obligé à de grandes économies, je n'en mets qu'un.

Deux amoureux causent :

— Cela a été imprimé, je vous assure.

— Alors, cela n'a pas été publié ?

— Voyons, Marie, est-ce que vous allez faire une distinction entre imprimé et publié ?

— Une grande, répondit la jeune fille.

Elle hésita un instant, puis elle ajouta en rougissant :

— Vous pouvez bien imprimer un baiser sur mes lèvres, mais vous ne devez pas le publier.

L. MONNET.

IMPRIMERIE HOWARD GUILLOUD & C^{ie}.